

**Politique environnementale  
abrégée**

Ville de Nicolet

**2008**



**Nicolet!** *Le choix d'une qualité de vie!*



## Politique environnementale – Ville de Nicolet

### Avant propos

«**Le choix d'une qualité de vie**» c'est le slogan de la Ville de Nicolet. Plus qu'un simple slogan, cette phrase représente bien notre milieu. En effet, notre ville est paisible, les services y sont nombreux et la nature y est luxuriante, diversifiée et généralement en bonne santé écologique! C'est avec un esprit de conservation de cette qualité de vie que l'établissement d'une politique environnementale devient une étape naturelle. Ainsi, la politique environnementale de Nicolet cherche à canaliser les efforts par lesquels l'appareil municipal, mais aussi les Nicolétaines et les Nicolétains, seront invités à entretenir, protéger et développer ce cadre naturel exceptionnel. En effet, si la Ville est en mesure d'établir un cadre réglementaire régissant certains aspects relatifs à l'environnement, ce n'est que par l'addition de l'ensemble de tous les gestes individuels que nous arriverons à des résultats. Comme toutes les autres villes, la Ville de Nicolet travaille à son développement. À partir de l'adoption de cette politique, c'est le concept de développement durable qui sera poursuivi, c'est à dire, «...un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.» (*Lois sur le développement durable du Québec avril 2006*). En adoptant sa politique environnementale, la Ville de Nicolet répond de façon volontaire à l'invitation du Gouvernement du Québec et s'inscrit ainsi dans la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. La mise en place de cette politique environnementale est le premier jalon de ce nouvel état d'esprit que compte adopter la Ville de Nicolet.

Version abrégée

Jeudi 8 mai 2008

## Politique environnementale – Ville de Nicolet

### Mot du maire

Le document que vous tenez entre vos mains constitue un formidable levier de développement pour notre communauté. En plus de venir baliser nos actions dans une perspective de protection de la vie humaine, animale ou végétale, nous espérons de cette politique qu'elle suscite une adhésion massive de toutes et tous.

Le comité « Nature à l'œil » veille depuis déjà plusieurs années à la protection de notre environnement; ses membres confirment maintenant l'option fondamentale du groupe et ses orientations.

Merci, au nom de toute la population de Nicolet, à celles et ceux qui y ont travaillé depuis déjà longtemps, qui y croient toujours, c'est-à-dire qui espèrent toujours que nous avons encore de l'avenir. Merci de continuer à nous y faire croire, à l'espérer et à y travailler ensemble.

Alain Drouin Maire de Nicolet

### Message du président de Nature à l'œil

Il ne sert de rien à l'homme de gagner la Lune s'il vient à perdre la Terre.

[François Mauriac] Bloc notes

Il me fait plaisir, au nom du comité Nature à l'œil, de vous dévoiler la politique environnementale de la ville de Nicolet. Cette citation d'entrée, de François Mauriac, nous éclaire sur les grands défis qui nous attendent comme citoyen et comme société. Nous avons travaillé sérieusement à la rédaction de cette politique en tentant de bien cerner les problématiques en jeu, mais aussi les étapes que nous avons déjà franchies. Nous souhaitons de tout cœur que vous serez parties prenantes de cette politique car c'est avec vous et par vous qu'elle se réalisera. Henri Monnier disait : « Les villes devraient être bâties à la campagne : l'air y est tellement plus pur. » Continuons à faire de notre ville en milieu rural, un endroit où il fait bon vivre et respirer.

Stéphane Biron Président du comité Nature à l'œil

# Politique environnementale – Ville de Nicolet

## Mission de la politique environnementale

**Assurer la protection de l'environnement sur le territoire nicolétain dans une perspective de développement durable.**

Deux principaux moyens seront mis en œuvre pour réaliser cette mission :

### **1° Fournir un cadre de référence pour les décisions municipales**

En fixant des objectifs à atteindre, la politique environnementale servira de cadre de référence pour deux types de décisions :

- les décisions concernant des mesures proprement environnementales découlant du plan d'action relatif à cette politique. La politique permet que les ressources soient investies efficacement dans les objectifs ciblés et elle incite à l'adoption de nouvelles mesures environnementales à court, moyen et long terme pour s'assurer une meilleure protection de l'environnement et une amélioration de la qualité de vie;
- l'ensemble des décisions de la Ville, même si, *a priori*, elles ne concernent pas directement l'environnement. En effet, l'ensemble des décisions municipales devront s'harmoniser avec les objectifs environnementaux que se donne la Ville dans cette politique.

### **2° Générer une mobilisation de tous les secteurs en augmentant la sensibilisation et la diffusion de l'information**

La politique environnementale devra mobiliser et engager la population, tant urbaine que rurale, dans la défense de l'environnement, l'objectif étant de travailler ensemble à la conservation et à l'amélioration de notre qualité de vie. Ainsi, des partenariats seront créés pour la mise en application de la politique et les plans d'action feront l'objet de consultations publiques. Les acteurs qui mettront en œuvre les mesures ainsi que les clientèles visées par ces mesures feront partie des groupes suivants :

- le grand public
- l'administration municipale et les membres du Conseil municipal
- les entreprises du milieu
- le milieu agricole
- le milieu de l'éducation
- les autres organismes, groupes et institutions

## Politique environnementale – Ville de Nicolet

### La ville de Nicolet

La ville de Nicolet est située dans la région Centre-du-Québec (17); c'est le chef lieu de la MRC Nicolet-Yamaska et le pôle d'une vaste région agricole. Plus de 8 000 personnes vivent aujourd'hui dans l'agglomération de Nicolet, résultat de la fusion, en l'an 2 000, de la ville de Nicolet et des municipalités de Nicolet-Sud et Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet.

La qualité de vie retrouvée à Nicolet est le résultat d'un équilibre entre une nature luxuriante et les nombreux services qu'on y retrouve. En effet, en partie hérités de la forte présence de congrégations religieuses et des missions respectives de ces dernières, de nombreux services en santé et en éducation sont offerts dans la ville (écoles publiques et privée, établissements de santé et de services sociaux, etc.). L'une de ces vénérables institutions; le Petit Séminaire, accueille maintenant dans son bâtiment historique l'École nationale de police du Québec. Depuis la création de la région Centre-du-Québec, Nicolet est aussi le siège de plusieurs bureaux de services des différents ministères du gouvernement du Québec.

La nature est omniprésente et la Ville de Nicolet a mis en place un vaste réseau de parcs et autres espaces verts. La rivière Nicolet et le majestueux fleuve Saint-Laurent offrent un paysage enchanteur et le lac Saint-Pierre, bordant la ville, a été reconnu comme Réserve mondiale de la Biosphère par l'UNESCO. Cette portion de la ville et les rives de la municipalité voisine, Baie-du-Febvre, accueillent chaque année la migration de quelques 500 000 oies des neiges.

Fondée en 1672, Nicolet témoigne aujourd'hui d'un riche héritage architectural, culturel, historique et religieux qui occupe une place importante dans son paysage.

## Politique environnementale – Ville de Nicolet

### Historique de la Ville de Nicolet

L'histoire de Nicolet commence avec la démobilisation du régiment de Carignan. En effet, en 1672, la première seigneurie est concédée à l'enseigne de compagnie Pierre Mouet sieur de Moras, qui construit un manoir sur l'île qui porte son nom. L'année suivante, un acte de concession crée une nouvelle seigneurie de Nicolet qui est attribuée à son capitaine Arnould de Loubias. Dans cette bataille de propriété entre deux militaires, Jean Talon favorisera le plus haut gradé. Ne comptant que six familles en 1681, la richesse des terres exercera son attrait sur les colons qui viendront de plus en plus nombreux peupler la seigneurie. Après 1755, l'arrivée massive des Acadiens fuyant la déportation contribuera à consolider le peuplement. La municipalité de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet est constituée en 1855, suivie de la ville de Nicolet en 1872 et de la municipalité de Nicolet-Sud en 1930.

Vers la fin du XIXe siècle, Nicolet devient un centre majeur de la vie religieuse. Le diocèse de Nicolet est érigé en 1885 et pas moins de huit communautés religieuses s'y installeront entre 1872 et 1959. Sous l'impulsion de celles-ci, le rôle institutionnel de la ville s'affirme : le Petit Séminaire de Nicolet est fondé en 1803, l'Hôtel-Dieu en 1886, l'Académie commerciale en 1887, l'École normale en 1917, l'Hôpital du Christ-Roi en 1932, l'École d'agriculture en 1938 et le Grand Séminaire en 1952.

La fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle voient également apparaître les premières infrastructures et industries d'importance: le premier réseau d'aqueduc municipal (1881), le chemin de fer (1891), l'électrification (1908), un poste de télégraphie sans fil (1912) et le palais de justice (1915) ainsi que la manufacture Caron, la manufacture Biron, l'American Optical Company et la Compagnie de téléphone de Nicolet (devenue depuis la compagnie Sogetel). En 1952, la Défense nationale du Canada exproprie une grande partie de la rive du lac Saint-Pierre, incluant les îles situées dans l'estuaire de la rivière, et y installe un centre d'essais et d'expérimentation en munitions.

Dans la foulée des réformes de la Révolution tranquille, le dépôt du rapport Parent sur l'éducation amènera l'ouverture en 1968 de l'École polyvalente Jean-Nicolet, première polyvalente en milieu rural au Québec (aujourd'hui l'École secondaire Jean-Nicolet) et en 1969, de l'Institut de police du Québec (aujourd'hui l'École nationale de police Québec).

# Politique environnementale – Ville de Nicolet

## Le territoire

D'une superficie de 94,5 km<sup>2</sup>, la ville de Nicolet est bordée par le lac Saint-Pierre et le fleuve Saint-Laurent au nord-ouest, par la ville de Bécancour au nord-est, par les municipalités de Grand-Saint-Esprit à l'est, de Sainte-Monique-de-Nicolet au sud-est, de La-Visitation de Yamaska au sud et de Baie-du-Febvre au sud-ouest.

Nicolet se situe dans la zone géographique des basses terres du Saint-Laurent. C'est une vaste plaine où seuls les plateaux successifs de retrait du lac Saint-Pierre et la tranchée formée par la rivière Nicolet viennent rompre la monotonie du relief. Son sol très riche est formé de terres argileuses déposées sur une épaisse couche d'argile bleue. Cette caractéristique géologique, associée à l'érosion provoquée par le courant de la rivière dans son tracé en méandre, engendre de nombreux mouvements de terrain. Le plus marquant fût l'éboulement de 1955 qui, en frappant en plein cœur de la ville, emporta une partie des bâtiments prestigieux, plusieurs maisons et trois vies humaines. Un autre glissement important s'est produit en zone rurale en 2005 n'emportant cette fois que des terres agricoles.

En plus de la rivière Nicolet, dans laquelle la ville s'approvisionne en eau potable, le milieu hydrique compte deux immenses plans d'eau, le lac Saint-Pierre et le fleuve Saint-Laurent, ainsi que quelques ruisseaux et marais. Cette présence de l'eau favorise grandement la croissance des arbres qui sont très présents partout, même dans les zones urbaines. La population se concentre principalement dans les deux périmètres d'urbanisation que compte la ville, soit la portion urbaine historique située sur la rive nord-est de la rivière Nicolet et l'ancienne zone de villégiature nommée Port Saint-François située sur la rive sud-est du fleuve Saint-Laurent.

La majeure partie du territoire (90 %) est occupée par des terres agricoles. Une grande partie de celles-ci, longeant le lac Saint-Pierre et l'estuaire de la rivière Nicolet, incluant l'île Moras, sont sous la juridiction de la Défense nationale du Canada. C'est la plus grande propriété publique ayant un accès direct au fleuve Saint-Laurent située entre le **Parc national des Îles-de-Boucherville** (Montréal) et le **Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent** (Tadoussac).

# Les axes d'interventions

Afin de baliser les interventions de cette politique, le comité de rédaction à convenu de développer quatre grands axes :

- L'eau
- L'air
- La gestion des matières résiduelles
- La conservation du patrimoine naturel et l'aménagement du territoire

## Politique environnementale – Ville de Nicolet

### L'EAU

Nicolet étant située à l'embouchure de la rivière Nicolet, à l'endroit où le lac Saint-Pierre redevient le fleuve Saint-Laurent, le paysage de la ville est façonné par cette omniprésence de l'eau. Historiquement, la présence de ces cours d'eau a été à l'origine de la fondation puis de l'essor de la ville. Consciente de la richesse de cette ressource, la Ville s'est conformée rapidement aux exigences gouvernementales en matière de traitement des eaux usées et est maintenant reconnue pour l'innocuité de ses rejets.

L'eau potable, puisée à même la rivière Nicolet, est de bonne qualité grâce au contrôle rigoureux de la centrale de traitement de l'eau. De plus, un meilleur entretien du réseau a permis de réduire la quantité d'eau captée au cours des dernières années. Des mesures sont également mises en place pour amener la population à contribuer à la diminution de la consommation d'eau potable.

Malgré tous ces efforts, la Ville sent le besoin de mobiliser davantage le milieu pour la préservation de cette ressource. Les problèmes liés à l'érosion des berges ou aux apports importants en nutriments affectant la biodiversité, nous rappellent le besoin d'agir rapidement. La Ville est également consciente qu'une véritable protection des écosystèmes de ses milieux hydriques passe par des actions concertées avec l'ensemble des intervenants autant sur le plan local et régional que national.

#### Objectifs :

1. Veiller à la conservation des écosystèmes des milieux humides, aquatiques et riverains;
2. Assurer et conserver la qualité de l'eau potable issue de son usine de filtration;
3. Maintenir un débit suffisant aux besoins en eau potable;
4. Sensibiliser tous les citoyens à une utilisation rationnelle de l'eau afin d'éliminer le gaspillage;
5. Prévenir les rejets d'eau non traitée dans les cours d'eau;
6. Éviter le déversement de contaminants dans les cours d'eau.

## Politique environnementale – Ville de Nicolet

### L'AIR

Sur le plan de la qualité de l'air, Nicolet est surtout tributaire des sources de pollution provenant de l'extérieur de son territoire. Néanmoins, elle souhaite participer activement aux efforts nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sans les efforts de l'ensemble de la population, le réchauffement planétaire fera sentir rapidement ses effets.

C'est dans cet esprit que la Ville de Nicolet s'engage à donner l'exemple et à inciter sa population à minimiser les comportements ayant des impacts directs sur la qualité de l'air.

Objectifs :

1. Encourager l'économie d'énergie dans les transports et les bâtiments, afin de réduire l'émission des gaz à effet de serre;
2. Encourager l'utilisation d'énergie renouvelable (solaire, géothermique, etc.);
3. Encourager la construction d'habitations éco énergétiques;
4. Favoriser la diminution de la propagation des odeurs nauséabondes;
5. Développer des moyens d'action en rapport avec la pollution par le bruit.

# LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Membre de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY), la Ville de Nicolet démontre déjà un bilan remarquable dans la gestion de ses matières résiduelles. Par la signature d'un protocole d'entente avec une compagnie spécialisée dans le tri compostage, nous atteignons désormais l'objectif de 65 % de valorisation des matières résiduelles fixé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Non contente d'atteindre les objectifs nationaux à ce titre, la Ville désire en faire plus en développant un ensemble de mesures en lien avec les 3RV (Réduire, Réemployer, Recycler, Valoriser).

Objectifs :

1. Réduire la production à la source des matières résiduelles et promouvoir le recyclage;
2. Encourager la réutilisation des matières transformées;
3. Encourager l'utilisation de produits faits de matières recyclables;
4. Veiller à la valorisation des produits transformés;
5. Encadrer la gestion des résidus domestiques dangereux.

## LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En plus de sa situation en pleine ruralité, la ville de Nicolet s'est enrichie au fil des ans de perles de milieux naturels:

- Le Boisé du Séminaire, première réserve naturelle en milieu urbain au Québec;
- Le parc écologique de l'Anse du Port, un accès au fleuve serpentant sur deux passerelles sur pilotis totalisant plus d'un kilomètre;
- Le parc Maguerite-d'Youville, un vaste parc urbain situé en bordure de la rivière Nicolet;
- Les terrains de la Défense nationale à l'embouchure de la rivière, site de la première seigneurie et refuge d'espèces rares ou menacées;
- Le parc littéraire «L'arbre de mots», là où se côtoie nature, sculptures et littérature;

- La maison Rodolphe Duguay, composée d'un ensemble qui comprend la maison ancestrale, l'atelier du peintre et le magnifique jardin de la propriété;
- Le Réseau vert multifonctionnel, une piste cyclable parsemée de haltes natures;
- Une foule de parcs de quartier, de boisés et jardins publics et privés.

Le dernier axe d'intervention de cette politique vise à conserver, améliorer, diffuser et rendre accessibles ces espaces naturels particuliers, mais aussi à favoriser le développement et l'aménagement de nouveaux espaces, y compris dans les zones urbaines et industrielles.

**Objectifs :**

1. Inventorier, protéger et améliorer le patrimoine naturel et forestier sur le territoire;
2. Protéger les écosystèmes et la biodiversité des espaces naturels;
3. Favoriser un accès sécuritaire aux parcs urbains, aux espaces verts et aux cours d'eau du territoire;
4. Promouvoir l'installation d'espaces naturels;
5. Favoriser la mise en place de systèmes d'éclairage extérieurs moins énergivores et qui évitent la dispersion de la lumière vers le ciel;
6. Participer au développement des activités d'écotourisme;
7. Favoriser la mise en place de corridors verts et de corridors bleus pour les relier entre eux.

# Politique environnementale – Ville de Nicolet

## Remerciements

La réalisation de la politique environnementale de la Ville de Nicolet a été rendue possible grâce à la collaboration du comité de rédaction formé des membres du comité Nature à l'œil:

Stéphane Biron, président; Bernard Brochu, France Delisle, Jérôme Dufresne Richard Lair, Dominique Lamothe, Richard Larocque, Murielle Martel, JeanClaude Montplaisir, Sylvain StCyr.

Le comité de rédaction a rédigé cette politique à partir d'une importante quantité de documents sur le sujet. Il s'est également inspiré des autres politiques du genre, notamment celles de Rosemère et de Terrebonne. Des intervenants dans des champs d'expertises précis ont également été consultés. Finalement, l'expertise personnelle de chacun des membres a été mise à contribution.

Un merci spécial à Monsieur Josaphat Duhaimé ainsi que Monsieur Gérald Tousignant, d'importants pionniers à l'origine du comité Nature à l'œil.

Merci aux membres successifs du comité Nature à l'œil depuis sa création en 1984.

Merci également à :

La SADC Nicolet-Bécancour (Société d'aide au développement des collectivités de Nicolet-Bécancour) qui, par une subvention salariale, a permis la concrétisation du projet;

Madame Annie Mercure, première chargée de projet, qui a effectué une immense recherche documentaire;

Le conseil de Ville de Nicolet ainsi que le personnel de la Ville pour leur collaboration;

Les différents intervenants consultés;

Toutes les personnes ayant participé à la consultation publique du mercredi 23 avril 2008.

